

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/09/2024 - B2024/043691 - 2018 B 02214 - 838 508 349 - A.B VTC

Désignation de l'entreprise <u>AB VTC</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>27 Rue du 24 Mars 1852 69001 LYON</u>																									
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>3</td><td>8</td><td>5</td><td>0</td><td>8</td><td>3</td><td>4</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>										8	3	8	5	0	8	3	4	9	0	0	0	1	9
8	3	8	5	0	8	3	4	9	0	0	0	1	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *				<u>1</u> <u>2</u>															
Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>																									
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																			
		Autres *		014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	1 100	030	1 045			55																
	Immobilisations financières * (1)		040		042																				
Total I (5)				044	1 100	048	1 045			55															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																			
		Autres * (3)		072		074																			
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	92	086						92														
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II				096	92	098				92															
Total général (I + II)						110	1 192	112	1 045		147														
PASSIF										Exercice N 1 NET															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120				1 000														
	Écarts de réévaluation						124																		
	Réserve légale						126																		
	Réserves réglementées *						130																		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)						131			132															
	Report à nouveau						134				(5 285)														
	Résultat de l'exercice						136				(4 133)														
	Subventions d'investissement						137																		
	Provisions réglementées						140																		
Total I						142				(8 417)															
Provisions pour risques et charges						Total II	154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																		
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166																		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						169	8 564		172	8 564														
	Produits constatés d'avance						174																		
	Total III						176				8 564														
Total général (I + II + III)						180					147														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB VTC

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	3 848
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	3 848
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :		242	7 761	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	220
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259 260		262	
Total des charges d'exploitation (II)						264	7 981

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)				300	
				306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314	4 133
---------------------	--	-----	--	-----	-------

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles *	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (41. sexies)	986			
	ZFU-TE (41. octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (41. septies)	981			
	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (41. terdecies)	127			
	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41 duodécies)	991			
	ZFANG 44. quaterdecies	345			
Droit divers	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Zone de développement prioritaire (44. sexdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies I)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables *	7 485			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

conforme à l'original
DGFIP N° 2033-C-SD 2023

24

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB VTC

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 100	472		474		476	1 100	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	1 100	492		494		496	1 100	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	825	562	220	564		566	1 045
TOTAL		570	825	572	220	574		576	1 045

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AB VTC										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	7 485						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984	7 485						
Déficits de l'exercice				960	4 133						
Total des déficits restant à reporter				970	11 618						
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

conforme à l'original



AB VTC

Annexe



AB VTC

Règles et Méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisation corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|------------|
| • Matériel et outillage industriels | 4 à 5 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 3 à 10 ans |
| • Matériel & mobilier de bureau | 4 à 5 ans |

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

d) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



A.B VTC

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 27 Rue du 24 Mars 1852 69009 Lyon

838 508 349 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 28 JUIN 2023**

Le 28 juin 2023,
A 17 heures,

Monsieur Abdessamad BOUTARFASS, associé unique de la société A.B VTC, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 27 Rue du 24 Mars 1852 69009 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 838 508 349, connaissance prise du rapport de gestion établi par la présidence, a pris les décisions suivantes :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 / Quitus à la présidence ;
2. Affectation du résultat de l'exercice ;
3. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui se solde par un déficit de - 4 133 euros.

Il approuve également les dépenses non déductibles fiscalement et donne quitus à la présidence.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique affecte le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à - 4 133 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau, soit - 4 133 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie à l'effet d'accomplir les formalités prescrites par la loi et la réglementation en vigueur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Abdessamad BOUTARFASS

